



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017 A 18 H 30
ORDRE DU JOUR



RAPPORTEUR M. JOURNET

1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

RAPPORTEUR M. KHELFA

2. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE GRAND DELTA HABITAT POUR L'ACQUISITION – AMELIORATION IMMOBILIERE DE LA RESIDENCE « CHEMIN CREUX »
3. BUDGET COMMUNE– COMPTE DE GESTION 2016
4. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR MME BRICOUT

5. BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016
6. AFFECTATION DU RESULTAT N-1 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
7. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR M. KHELFA

8. VOTE DES 3 TAXES

RAPPORTEUR Mme BRICOUT

9. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017
10. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017
11. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT
12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION ADMINISTRATIVE
13. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AUX SYNDICATS D'ARROSANTS
14. ADHESIONS

RAPPORTEUR M. GRASSET

15. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A L'ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR Mme RAMOS

16. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A LA CULTURE

RAPPORTEUR M. REYRE

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2017 POUR LE REAMENAGEMENT DES CARREFOURS DE LA RD10/RD70

(AV ADAM DE CRAPONNE) ET RD10/RD16 BIS (ROUTE DE GRANS) ET RD10 (AVENUE SAINT-EXUPERY/CHEMIN DE LA GLACIERE)

18. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A LA SECURITE

RAPPORTEUR M. EBERHART

19. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AUX SPORTS

RAPPORTEUR M. CADIOU

20. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU SECTEUR TOURISME ET AUX ASSOCIATIONS ECONOMIQUES

RAPPORTEUR Mme GUINET

21. CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017 - 2018

22. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017/2018

23. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) 2017/2018

24. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A L'EDUCATION

25. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AU DEVOIR DE MEMOIRE

RAPPORTEUR M.SALCE

26. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

RAPPORTEUR Mme SPITERI

27. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AU SOCIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017 A 18 H 30
COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-sept et vingt-quatre mars, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Chamas, régulièrement convoqués, au nombre prescrit par la loi, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Didier KHELFA, Maire** :

PRESENTS :

**Mme BRICOUT – M. CADIOU - Mme GUINET – M. GRASSET – Mme RAMOS - M. SALCE – Mme SPITERI
M. REYRE Adjoints
M. TRANCHECOSTE - M. DELMAS - Mme ROUSSELOT – M. BATBEDAT - Mme TERACHER - M. ROMAN
M. EBERHART - Mme LAMY - M. JOURNET - Mme SEGUIN - M. BARBUSSE
Mme GIMENEZ Conseillers**

POUVOIRS :

**M. MERY COSTA à Mme BRICOUT
Mme NAVA à M. CADIOU
Mme CATRIN à Mme GUINET
Mme FRAPOLLI à M. SALCE
Mme MOUGIN TARTONNE à Mme SPITERI**

ABSENTS :

M. MAURIN - M. BALZANO - Mme ZEETWOOG

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAMY

RAPPORTEUR M. JOURNET

1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du compte rendu de la séance précédente par le rapporteur, l'assemblée approuve celui-ci à l'**UNANIMITE**.

RAPPORTEUR M. KHELFA

2. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE GRAND DELTA HABITAT A HAUTEUR DE 45 % POUR L'ACQUISITION – AMELIORATION IMMOBILIERE DE LA RESIDENCE « CHEMIN CREUX »

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;
Vu la demande formulée par la Société Grand Delta Habitat en date du 4 janvier 2017 ;

Le rapporteur rappelle que par courrier en date du 4 janvier 2017, la Société Grand Delta Habitat a sollicité auprès de la commune, une garantie d'emprunt à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 345 328.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de deux Lignes de Prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration auprès de la LOGIREM de 84 logements collectifs locatifs situés cité du Chemin Creux à Saint Chamas, résidence dénommée « Chemin Creux ».

Ces logements figurent à l'inventaire des logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2016 recensés sur la commune de Saint-Chamas dans le cadre de la loi SRU.

La garantie d'emprunt accordée donne droit à la réservation de logements sur la base de 20 % de logements réservés pour une garantie à 100 % et au prorata de la quotité garantie en cas de garantie inférieure, soit 8 logements sur cette opération pour une garantie à 45 %.

Article 1 : L'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 45% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 345 328.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de deux Lignes de Prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 84 logements collectifs locatifs situés cité du Chemin Creux à Saint Chamas, résidence dénommée « Chemin Creux ».

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS TRAVAUX
Montant :	3 864 582.00 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLAI TRAVAUX
Montant :	1 480 746.00 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20%

	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie et tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi du dossier.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve cette délibération.

3. BUDGET COMMUNE– COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 pour la commune laisse apparaître :

Excédent de la section de fonctionnement : 4 153 205,06 €
Déficit de la section d'investissement : 381 013,77 €
Soit un Excédent global de clôture de : 3 772 191,29 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

4. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 pour le centre nautique municipal laisse apparaître :

Excédent de la section d'exploitation : 256 573,46 €
Excédent de la section d'investissement : 176 434, 18 €

Soit un excédent global de clôture de : 433 007,64 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

Monsieur le Maire se retire et laisse à Présidence à Mme BRICOUT.

RAPPORTEUR MME BRICOUT

5. BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif pour la commune laisse apparaître :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de Clôture 2015		66 604,90 €	2 523 088,87 €	2 589 693,77 €
Exercice 2016	Recettes	2 294 921,35 €	11 765 580,33 €	14 060 501,68 €
	Dépenses	2 742 540,02 €	10 135 464,14 €	12 878 004,16 €
	Résultat	- 447 618,67 €	1 630 116,19 €	1 182 497,52 €
Résultat de Clôture 2016		- 381 013,77 €	4 153 205,06 €	3 772 191,29 €
Restes à Réaliser 2016	Recettes	1 463 450,19 €		
	Dépenses	1 565 936,32 €		
	Solde	- 102 486,13 €		
Besoin de Financement		483 499,90 €		

Excédent de la section de fonctionnement : 4 153 205,06 €

Déficit de la section d'investissement : 381 013,77 €

Soit un Excédent global de clôture de : 3 772 191,29 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

6. AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans la mesure où, le compte administratif 2016 fait ressortir un besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif sera, de la façon suivante, affecté en section d'investissement pour partie et repris pour partie en section de fonctionnement (article L2311-5 alinéa1 du CGCT).

Résultat de fonctionnement 2016	4 153 205,06
Résultat de l'exercice	1 630 116,19
Résultats antérieurs reportés	2 523 088,87
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 381 013,77
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-102 486,13
Besoin de financement	- 483 499,90
Affectation au R1068	485 000,00
Report en fonctionnement au R002	3 668 205,06

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve cette affectation de résultat.

Monsieur le Maire se retire et laisse à Présidence à Mme BRICOUT.

7. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 pour le centre nautique municipal laisse apparaître :

		Investissement	Exploitation	Total
Résultat de Clôture 2015		106 008,37 €	294 893,36 €	400 901,73 €
Exercice 2016	Recettes	113 000,00 €	270 843,53 €	383 843,53 €
	Dépenses	42 574,19 €	309 163,43 €	351 737,62 €
	Résultat	70 425,81 €	- 38 319,90 €	32 105,91 €
Résultat de Clôture 2016		176 434,18 €	256 573,46 €	433 007,64 €
Restes à Réaliser 2014	Recettes	- €		
	Dépenses	- €		
	Solde	- €		
Besoin de Financement		néant		

Excédent de la section d'exploitation : 256 573,46 €

Excédent de la section d'investissement 176 434, 18 €

Soit un excédent global de clôture de : 433 007,64 €

La section d'Investissement, après prise en compte des restes à réaliser, ne fait pas ressortir de besoin de financement.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

RAPPORTEUR M. KHELFA

8. VOTE DES 3 TAXES

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve les taux suivants qui correspondent à une stabilisation des taux par rapport à l'année 2016.

	TAUX 2016	TAUX 2017
TH	18,23	18,23
TFB	29,44	29,44
TFNB	82,31	82,31

RAPPORTEUR Mme BRICOUT

9. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017

Le rapporteur présente chapitre par chapitre, le budget 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 14 796 637,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 10 441 060,25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	14 796 637,06
011 - Charges à caractère général	3 568 169,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 568 600,00
014 - Atténuations de produits	80 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	3 944 750,34
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	577 272,72
65 - Autres charges de gestion courante	687 345,00
66 - Charges financières	248 500,00
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	72 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	14 796 637,06
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 668 205,06
013 - Atténuations de charges	100 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 112 000,00
73 - Impôts et taxes	7 289 432,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 971 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	341 000,00
77 - Produits exceptionnels	175 000,00
SECTION D INVESTISSEMENT DEPENSES	10 441 060,25
001- Solde n'exécution négatif reporté	381 013,77
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00
041 - Opérations patrimoniales	210 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	608 957,64
20 - Immobilisations incorporelles	521 270,53
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	591 630,48
23 - Immobilisations en cours	7 768 187,83
458103 - VICTOR FERRIE	210 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	10 441 060,25
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 944 750,34
024 - Produits de cessions	330 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	577 272,72
041 - Opérations patrimoniales	210 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	440 000,00
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé	485 000,00
13 - Subventions d'investissement	4 009 037,19
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 000,00
23- Immobilisation en cours	160 000,00
458203 - VICTOR FERRIE	210 000,00

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

10. BUDGET CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017

Le rapporteur présente chapitre par chapitre, le budget 2017 du centre nautique municipal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 486 573,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 339 007,64 €

SECTION FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	486 573,46
011 - Charges à caractère général	150 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	47 573,46
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00
66 - Charges financières	6 000,00
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00
TOTAL RECETTES	486 573,46
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	256 573,46
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	339 007,64
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	44 000,00
21 - Immobilisations corporelles	110 000,00
23 - Immobilisations en cours	110 007,64
TOTAL RECETTES	339 007,64
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	176 434,18
021 - Virement de la section de fonctionnement	47 573,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ce budget.

11. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

Vu la délibération N° 2016-11-14 du 24 novembre 2016 portant sur le séjour des 11/17 à Londres du 10 au 14 avril 2017,

Dans le cadre de ce séjour, l'auberge de jeunesse REST UP HOSTEL exige d'avoir une empreinte de carte bancaire au cas où il y aurait des dégradations dans les chambres occupées par le groupe.

Si tel est le cas, les frais inhérents seraient débités sur le compte du responsable du groupe, Adrien IMBERT.

Il convient donc d'anticiper ce cas et d'autoriser le remboursement sachant que si une telle situation venait à se produire, la commune se rapprocherait des familles afin de faire valoir leur assurance personnelle.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée donne un accord de principe pour autoriser le remboursement du montant éventuellement débité sur le compte du responsable Adrien IMBERT.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION ADMINISTRATIVE

AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	19 000,00 €
----------------------------	-------------

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve cette subvention.

13. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AUX SYNDICATS D'ARROSANTS

SYNDICAT DES ARROSANTS CORNILLON	3 000,00 €
----------------------------------	------------

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve cette subvention.

14. ADHESIONS

ADHESION TMS	2 058,00 €
ADHESION ADCCFF	255,00 €
ADHESION ANDES	225,00 €
ADHESION ARF : FLEURISSEMENT DES VILLES	300,00 €
ADHESION ATD 13	2 090,00 €
ADHESION CAUE	1 503,00 €
ADHESION CLIC ALLIAGE	1 789,00 €
ADHESION : VILLE ET VILLAGE FLEURI	400,00 €
ADHESION COLLECTIF PROVenco	50,00 €
ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE	250,00 €
ADHESION FRATERNITE SALONAISE	500,00 €
ADHESION MISSION LOCALE	12 100,00 €
ADHESION RIVAGES DE France	200,00 €
ADHESION SPA SALON REGION	5 320,90 €
ADHESION UNION DES MAIRES	1 374,71 €
TOTAL	28 415,61 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces adhésions.

RAPPORTEUR M. GRASSET

15. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A L'ENVIRONNEMENT

APPAT SAINT CHAMAS	2 000,00 €
PLAISANCIERS DE SAINT-CHAMAS	1 500,00 €
ECOLE DU CHAT LES ALPILLES	400,00 €
ETANG MAINTENANT	200,00 €
ACOPA	200,00 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	6 000,00 €
LIGNE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	200,00 €
CLUB DU SAGNAS	175,00 €
TOTAL	10 675,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

RAPPORTEUR Mme RAMOS

16. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A LA CULTURE

CLUB TAURIN PAUL RICARD SAINT CHAMAS	1 200,00 €
COMPAGNIE REMUE MENAGE SAINT CHAMAS	300,00 €
COMPAGNIE REMUE MENAGE SAINT CHAMAS (subvention exceptionnelle)	1 500,00 €
CREA"FILS"	400,00 €
ID MEDITERRANEE	2 000,00 €
LA SOUPE EN FETE	1 200,00 €
LES AMIS DU VIEUX ST CHAMAS	6 500,00 €
PALETTE D'ART SAINT CHAMAS	250,00 €
EMPREINTE	300,00 €
AMIS CHAPELLE	200,00 €
SAINT CHAM'ART	750,00 €
SOUFFLETS BRETELLES (subvention exceptionnelle)	1 500,00 €
LOOK AND LISTEN	100,00 €
KALEIDO (subvention exceptionnelle)	400,00 €
TOTAL	16 600,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

Monsieur le Maire se retire et laisse à Présidence à Mme BRICOUT.

RAPPORTEUR M. REYRE

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2017 POUR LE REAMENAGEMENT DES CARREFOURS DE LA RD10/RD70 (AV ADAM DE CRAPONNE) ET RD10/RD16 BIS (ROUTE DE GRANS) ET RD10 (AVENUE SAINT-EXUPERY/CHEMIN DE LA GLACIERE)

Le rapporteur informe l'assemblée qu'il convient de procéder sur les trois carrefours :

- Au réaménagement complet au niveau de la voirie, des îlots et des trottoirs.
- À la modernisation des équipements de signalisations lumineuses tricolores vieillissants.
- À l'aménagement et la sécurisation des fossés et du réseau d'eau pluvial.

Le coût estimé de ce projet s'élève à 64 567,00 € HT.

Plan de financement :

- Conseil Départemental (80 %) 51 653,60 € HT
- Commune – Autofinancement (20 %) 12 913,40 € HT

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée décide :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police 2017

18. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A LA SECURITE

AMICALE DES POMPIERS CASERNE Jean AYALA	200,00 €
COMITE FEUX ET FORETS	500,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
TOTAL	950,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

RAPPORTEUR M. EBERHART

19. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AUX SPORTS

BASE NAUTIQUE ST-CHAMAS	1 000,00 €
BASE NAUTIQUE ST-CHAMAS (subvention exceptionnelle AOT)	1 800,00 €
BOULE COMMUNALE DE ST-CHAMAS	3 600,00 €
CLUB ALPIN FRANCAIS DE LA CRAU	225,00 €
CLUB JEUNESSE ET LOISIRS	20 000,00 €
DANCE AND CO SAINT CHAMAS	1 200,00 €
DANSE ET EXPRESSIONS SAINT CHAMAS	1 500,00 €
DOJO CLUB SAINT CHAMAS	950,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800,00 €
KAZE NO GAKKO (subvention exceptionnelle)	400,00 €
SAINT CHAMAS ATHLETIC CLUB	400,00 €
SAINT CHAMAS LINE-DANCERS	250,00 €
SAINT CHAMAS POKER	250,00 €
SAINT CHAMAS RUGBY XV	2 300,00 €
SOCIETE SPORTIVE DE ST CHAMAS FOOT	12 500,00 €
SPORTIVE DU COLLEGE SAINT CHAMAS	1 100,00 €
SPORTIVE DU LYCEE PROFESSIONNEL	400,00 €
TEAM PASSION	350,00 €
TENNIS CLUB SAINT CHAMAS	7 500,00 €
USEP GABRIEL PERI	250,00 €
3 ELLES ROSES (subvention exceptionnelle)	800,00 €
YOG'HARMONIE	250,00 €
BOXING CLUB (subvention exceptionnelle)	1 500,00 €
TOTAL	59 325,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

RAPPORTEUR M. CADIOU

20. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU SECTEUR TOURISME ET AUX ASSOCIATIONS ECONOMIQUES

ASSOCIATION DES ENTREPRISES	2 500,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS	500,00 €
OFFICE DE TOURISME SAINT CHAMAS	53 500,00 €
TOTAL	56 500,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

RAPPORTEUR Mme GUINET

21. CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017 - 2018

Vu la délibération N° 2014-08-07 du 21 août 2014 adoptant le projet éducatif territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, il a été fait appel aux compétences associatives pour aider la commune à mettre en place des activités, source de découverte et de sensibilisation des enfants à des pratiques sportives, culturelles, de loisirs ...

La convention ci-jointe a pour objet la définition des rôles de chaque partie pour l'encadrement des enfants lors des TAP (temps d'activités périscolaires) dans l'ensemble des écoles de Saint-Chamas dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'ensemble des associations concernées.

22. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017/2018

Vu la délibération N° 2014-08-07 du 21 août 2014 adoptant le projet éducatif territorial,

Vu l'avis de la commission,

Le rapporteur propose à l'assemblée l'attribution des subventions suivantes aux associations partenaires.

STRUCTURE	ACTIVITES	NBRE/TR	J/SEMAINE	MONTANT ANNUEL
CJL	JUDO	3T	1J	1 658,00 €
CJL	MOSAIQUE	3T	1J	1 646,00 €
CJL	POTERIE	3T	2J	3 600,00 €
CJL	BASKET	3T	3J	4 860,00 €
TENNIS CLUB	TENNIS	3T	4J	6 480,00 €
DANSE ET EXPRESSIONS	FOLKLORE ARGENTIN	3T	3J	4 860,00 €
SOCIETE SPORTIVE	FOOT	3T	4J	6 480,00 €
CAPTAIN'FLO	MUSIQUE	2T	4J	4 700,00 €
				34 284,00 €

Ces subventions seront versées en trois tranches :

STRUCTURE	MONTANT ANNUEL	REPARTITIONS		
		Sept.60%	Fev.30%	Juin 10% (*)
CJL	1 658,00 €	994,80 €	497,40 €	165,80 €
CJL	1 646,00 €	987,60 €	493,80 €	164,60 €
CJL	3 600,00 €	2 160,00 €	1 080,00 €	360,00 €
CJL	4 860,00 €	2 916,00 €	1 458,00 €	486,00 €
TENNIS CLUB	6 480,00 €	3 888,00 €	1 944,00 €	648,00 €
DANSE ET EXPRESSIONS	4 860,00 €	2 916,00 €	1 458,00 €	486,00 €
SOCIETE SPORTIVE	6 480,00 €	3 888,00 €	1 944,00 €	648,00 €
CAPTAIN'FLO	4 700,00 €	2 820,00 €	1 410,00 €	470,00 €
	34 284,00 €	20 570,40 €	10 285,20 €	3 428,40 €

(*) Montant ajustable en fonction des absences.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions et leurs répartitions.

23. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) 2017/2018

Vu l'avis de la commission éducation,

Dans le cadre du PEL, le rapporteur propose à l'assemblée l'attribution des subventions suivantes aux associations partenaires :

- CJL Relaxation : 1 090 €
- Compagnies Remue-Ménage : 1 800 €
- Ricochet : 6 900 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

24. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES A L'EDUCATION

COOP SCOL ECOLE GABRIEL PERI	2 300,00 €
COOP SCOL ECOLE GABRIEL PERI (subvention exceptionnelle)	1 000,00 €
COOP SCOLAIRE CASANOVA	690,00 €
COOP SCOLAIRE DE LA POWDRERIE	1 150,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE DU LOIR	690,00 €
COOP SCOLAIRE JOLIOT CURIE	2 070,00 €
FCPE ST CHAMAS	900,00 €
FOYER EDUCATIF COLLEGE MIXTE	600,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE PROFESSIONNEL	600,00 €
LYCEE COCTEAU (action bac)	720,00 €
PEEP SAINT-CHAMAS	900,00 €
UNION DES PARENTS ELEVES INDEPEN	600,00 €
UNION DES PARENTS ELEVES INDEPEN (subvention exceptionnelle)	300,00 €
EMPREINTE (Festival jeunesse "Déroule sur les chemins")	2 000,00 €
TOTAL	14 520,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

25. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AU DEVOIR DE MEMOIRE

FNACA MIRAMAS SAINT CHAMAS	350,00 €
DECORES TRAVAIL	350,00 €
UNC 13	350,00 €
UNION FED DES MUTILES UFAC	250,00 €
TOTAL	1 300,00 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.

RAPPORTEUR M.SALCE

26. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'actuellement les aires sportives sont saturées ce qui ne permet pas de répondre à la demande des associations et pose des problèmes d'équité d'accès aux installations ainsi que pour l'apprentissage de nouvelles pratiques.

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune souhaite la création d'un nouveau complexe sportif afin d'offrir un nouveau lieu qui permette un niveau satisfaisant d'offres sportives adaptées aux besoins actuels et futurs.

Le coût estimatif pour la création d'un nouveau complexe sportif s'élève à 5 345 582,00 Euro HT.

Plan de financement global :

- Conseil Départemental (55%) : 2 940 070,10 € H.T.
- Etat – DSIL (25 %) : 1 336 395,50 € H.T.
- Commune (20 %) : 1 069 116,40 € H.T.

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée décide :

- D'approuver ce projet.
- D'adopter le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

RAPPORTEUR Mme SPITERI

27. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFFERENTES AU SOCIAL

ALCIDIENNE	250,00 €
ANR PTT	200,00 €
ASSOCIATION EUROPEENE RIVES ETANG BERRE	400,00 €
AUMONERIE ST CHAMAS-CORNILLON	400,00 €
LA CHRYSALIDE	500,00 €
COMITE LOCAL DES AFFAIRES SOCIALES	1 800,00 €
DONNEURS DE SANG SAINT CHAMAS	1 000,00 €
LA CORDEE	250,00 €
LES P TITS Loups	100,00 €
LOCATAIRES DU CHEMIN CREUX	200,00 €
ASSOCIATION QUARTIERS DES PENITENTS	200,00 €
MDA - RAP	4 006,50 €
PLANETE DES LUTINS	100,00 €
RAYONS DE SOLEIL SAINT CHAMAS	900,00 €
RICOCHET SAINT CHAMAS	600,00 €
TELETHON	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE SAINT CHAMAS	600,00 €
ADAMAL	500,00 €
TOTAL	13 006,50 €

A l'**UNANIMITE**, l'assemblée approuve ces subventions.